

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 41

**MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 541: PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	11
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	14
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	15
2.2.	PROGRAMME 542: AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL	23
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	24
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	25
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	25
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	27
2.3.	PROGRAMME 543: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	43
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	44
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	45
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	46
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	48
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	73

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	74
3.2.	LEÇONS APPRISES	74
3.3.	PERSPECTIVES	75

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

I. CONTEXTE

La vision du Chef de l'Etat est de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Le DSCE opérationnalise cette vision tout en mettant le Cameroun en conformité avec ses engagements internationaux en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale.

A cet effet, la responsabilité du sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » est de contribuer à l'amélioration de la protection du travail et de la sécurité sociale.

Pour ce faire, il s'agit de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous, d'améliorer la protection du travail ainsi que la gouvernance du Sous-Secteur.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

En cohérence avec la vision nationale, le DSCE et la stratégie sectorielle du développement des Services sociaux, le sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » ambitionne de faire en sorte que la totalité de la population camerounaise ait un accès qualitatif à la sécurité sociale au Cameroun en tant que droit fondamental, et que le travail décent soit généralisé à tous les travailleurs et à tous les secteurs d'activité à l'horizon 2035.

I.1.1 Objectif stratégique 1 : Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous

L'objectif national d'amélioration de la protection et de la sécurité sociales interpelle le Gouvernement sur la nécessité de résoudre le problème de l'insuffisance qualitative et quantitative de la couverture en matière de sécurité sociale, résultant de l'inadéquation du système actuel et de l'absence d'une stratégie de sécurité sociale globale.

En effet, le système actuel de sécurité sociale semble être arrivé à épuisement de potentiel, à la fois par rapport à sa configuration et à sa gestion.

Sur le premier point, les branches couvertes n'intègrent pas toutes les branches de la convention **102** normes minimales sur la sécurité sociale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier l'assurance maladie et l'assurance chômage. De plus, le système actuel ne couvre que **20%** de la population active.

Par ailleurs, les niveaux et les modalités des prestations, dans le Public comme dans le Privé, restent non satisfaisants.

Conscient de ce fait, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre de branches de sécurité sociale, mais aussi et surtout, le niveau et la gestion des prestations servies, par l'extension de la couverture à toutes les autres catégories socio-économiques encore en marge du système actuel.

I.1.2 Objectif stratégique 2 : Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités

En plus de l'amélioration de la protection sociale, les orientations politiques du Gouvernement assignent au secteur du développement social, la création d'emplois décents. La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale est non seulement de préserver ces postes de travail, mais aussi de veiller sur la qualité et les conditions de travail.

En tant que porteur d'obligations, dans le contexte de la mise en œuvre du DSCE, qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale doit veiller à la promotion

de cette dimension mondiale qui vise les principes et les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail, les possibilités d'emploi et de rémunération, la protection sociale du travailleur, le dialogue social et le tripartisme.

Ces principes visent aussi la prise en compte de la dimension genre dans le travail, c'est-à-dire la défense des intérêts des travailleurs vulnérables tels que les travailleurs ayant des handicaps de tous genres, les travailleurs vivant avec le VIH et Sida (TVVS), les femmes et les enfants, et ce sans distinction, ni du type d'économie (formelle ou informelle), ni du type d'emploi, ni du lieu de travail. La création d'emplois décents prescrite par le DSCE commande que soit mise en place une stratégie de lutte contre toutes les formes de vulnérabilité et de protection des postes de travail.

I.1.3 Les axes stratégiques du Sous-secteur

En fonction des objectifs déclinés ci-dessus et alignés sur le diagnostic du domaine et les orientations du Gouvernement, trois axes stratégiques ont été formulés autour des familles d'objectifs du MINTSS à savoir : (i) l'amélioration du système existant et extension de la couverture sociale vers les champs personnel et matériel non couverts ; (ii) le renforcement de la fonction protection du travail ; (iii) l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

A ce titre, il est responsable : (i) du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ; (ii) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociales ; (iii) de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales; (iv) de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du Travail en relation avec le Ministère des Relations Extérieures; (v) de la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les organismes internationaux relevant de son secteur de compétence en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et des organismes publics ou parapublics relevant de son secteur.

Le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale s'inscrit dans l'axe 1.3.4 du DSCE.

S'agissant des fonctions, Le Décret N°2003/011/PM du 09 janvier 2003 portant nomenclature budgétaire assigne à ce sous-secteur deux fonctions principales :

- 7.5. Protection du travail ;
- 7.6. Prévoyance sociale (sécurité sociale).

La fonction principale «Protection du Travail» comprend trois fonctions secondaires attribuées

à ce sous-secteur, à savoir :

- 7.5.1. Administration du travail ;
- 7.5.2. Inspection du travail ;
- 7.5.3. Activités syndicales.

Quant- à la fonction principale « Administration de la prévoyance sociale », elle comprend également trois fonctions secondaires :

- 7.6.1. Prévoyance maladie et accident ;
- 7.6.2. Prévoyance retraite ;
- 7.6.3. Prévoyance chômage.

Ainsi, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale ces trois (03) dernières années en rapport avec l'objectif stratégique du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale s'est articulée autour des principaux programmes ci-après : (i) Promotion de la Sécurité Sociale pour le plus Grand Nombre ; (ii) Amélioration de la Protection du Travail ; (iii) Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les trois (3) programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants : (i) la loi de finances 2014 promulguée par le Chef de l'Etat ; (ii) la mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat ; (iii) la conjoncture économique internationale et nationale défavorable ; (iv) l'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale qui constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; (v) la guerre contre le terrorisme a eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ; (vi) la hausse des prix des hydrocarbures qui a eu un impact négatif sur le climat social, ce qui a amené le Gouvernement à prendre des mesures concrètes d'atténuation, notamment :

- La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ;
- La signature par le Premier Ministre du Décret N°2014/2377 du 23 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires aux régimes d'assurances pensions vieillesse, invalidité et de décès ;
- Le démarrage effectif des opérations d'immatriculation des assurés volontaires le 03 novembre 2014 ;
- La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ;
- La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ;
- La réduction des taxes imposées aux transporteurs ;
- L'augmentation des tarifs de transports.
- La signature de l'accord de partenariat entre le Cameroun et le BIT qui marque la volonté

du Gouvernement à promouvoir le travail décent dans les entreprises ;

- L'implémentation de l'initiative Voluntary Counselling and Testing at Work (VCT@ Work) ont montré la volonté des employeurs et travailleurs à mener à bien la lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail ;
- Le non-respect des normes du travail dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires au dialogue social.

Ces programmes répondent aux exigences du contexte national marqué non seulement par la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales dans le domaine du travail.

Ce développement lui-même s'explique par les insuffisances dans le milieu du travail, du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population camerounaise (80%) et dans le domaine du dialogue social. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération ainsi que l'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constituent, par conséquent les défis majeurs de la promotion de la sécurité sociale pour toutes les catégories sociales.

Plus spécifiquement, il s'agit, tout en consolidant les acquis, d'améliorer la protection des travailleurs, de réorganiser structurellement l'organisme de sécurité sociale existant d'une part, et d'élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment en allant vers les catégories jusque-là en marge du système, en l'occurrence : (i) les opérateurs du secteur informel ; (ii) les paysans et (iii) autres travailleurs essentiellement constitués de jeunes chercheurs d'emploi et de femmes qui vont devoir être pris en charge, dans le cadre des chantiers à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 541

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND
NOMBRE

Responsable du programme

Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Germique Cécile
DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	
Indicateur	Intitulé :	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence :	14,1%
	Année de référence :	2014
	Valeur cible :	20%
	Année cible :	2015
Déclinaison du programme (Liste des actions)	Action 1 : Renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs ; Action 2 : Elargissement de la Sécurité Sociale aux champs matériel et personnel non couverts.	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE : 235 794 379	CP : 235 794 379

Contexte de mise en œuvre	Ce programme a été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants : - L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale qui constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; - La signature par le Premier Ministre du Décret N°2014/2377 du 23 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires aux régimes d'assurances pensions vieillesse, invalidité et de décès, dont la mise en œuvre va permettre d'augmenter de façon significative le nombre d'assurés sociaux ; - La conjoncture économique internationale défavorable et la guerre contre le terrorisme ont eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ; - la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel ; - les insuffisances du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population camerounaise (80%) ; - L'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constitue, par conséquent le défi majeur de ce programme.
----------------------------------	---

OBJECTIF	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	
Indicateur	Intitulé:	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	13.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible Année cible:	25.0 2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS Action 02: ELARGISSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE AUX CHAMPS MATERIEL ET PERSONNEL NON COUVERTS	
DOTATIONS INITIALES	AE 318 814 000	CP 318 814 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Germique Cécile, DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 541 a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier, caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part, par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget.

Au regard des performances obtenues par le programme au cours de l'année précédente, le Gouvernement s'est engagé à : (i) améliorer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale ; (ii) mettre en œuvre l'assurance maladie au Cameroun ; (iii) intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale.

Au plan technique, la signature du Décret N°2014/2377 du 23 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires aux régimes d'assurances pensions vieillesse, invalidité et de décès a eu un effet positif sur la mise en œuvre de ce programme.

Par ailleurs, des efforts considérables ont été faits par le gouvernement pour la réduction de délai d'accès à la pension de la retraite aussi bien au niveau du privé que du public.

Toutefois, le résultat aurait été meilleur si le processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale avait été parachevé.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 105 794 379	CP 105 794 379
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 213 019 621	Ecart CP 213 019 621
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP 105 794 379
TAUX DE CONSOMMATION		100 %

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS

Action 1 renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs								
OBJEC TIF	Améliorer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale							
INDICA TEUR	Intitulés :		Nombre de structures gérant le régime privé de sécurité sociale réformées				Taux de réalisation technique : 100%	
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		0					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		1					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		1					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	148 600 000	148 600 000	144 880 000	144 880 000	144 880 000	134 239 999	100%	92,65%

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	- 02 rapports de missions de collectes des informations organisées disponibles ; - la révision de l'organigramme de la CNPS.
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; - La conjoncture économique internationale défavorable et la guerre contre le terrorisme ont eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ; - Le décret n°2014/2377/pm du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID).
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Suivi et évaluation de la politique de sécurité sociale ;
PERSPECTIVES	- Au Insertion des activités de la CNPS dans le programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; - évaluations actuarielle et financière sur le régime des Personnels de l'Etat ; - Elaboration des avant projets de textes d'application relatifs à l'assurance volontaire pour la branche d'assurance de pension, de vieillesse, d'invalidité et de décès ainsi qu'à la branche des Risques Professionnels.

Action 1 renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs								
OBJECTIF	Améliorer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale							
INDICATEUR	Intitulés :		Nombre de structures gérant le régime du secteur public créées				Taux de réalisation technique : 0%	
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		0					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		1					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	148 600 000	148 600 000	144 880 000	144 880 000	144 880 000	134 239 999	100%	92,65%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 317 mutuelles de sécurités sociales enregistrées ; - 02 rapports de missions de collectes des informations organisées disponibles ; - la révision de l'organigramme de la CNPS.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; - La conjoncture économique internationale défavorable et la guerre contre le terrorisme ont eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ; - Le décret n°2014/2377/pm du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID).
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Suivi et évaluation de la politique de sécurité sociale ; - Identification et recensement des mutuelles de sécurité sociale dans les 10 régions.
PERSPECTIVES	- Insertion des activités de la CNPS dans le programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; - évaluations actuarielle et financière sur le régime des Personnels de l'Etat ; - Elaboration des avant projets de textes d'application relatifs à l'assurance volontaire pour la branche d'assurance de pension, de vieillesse, d'invalidité et de décès ainsi qu'à la branche des Risques Professionnels.

Cette action vise l'amélioration du système de Sécurité Sociale existant. Il s'agit d'une part, de reformer le régime de Sécurité Sociale du secteur public par la mise en place d'un Organisme de Sécurité Sociale en charge spécifiquement des personnels de l'Etat et d'autre part, de permettre à la CNPS d'améliorer ses performances.

OBJECTIF	Améliorer le niveau et la qualité des prestations sociales du secteur public et privé		
Indicateur	Intitulé:	Nombre de structures gérant le régime privé de sécurité sociale réformées	TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE
	Unité de mesure	nb	
	Année de référence:	2014	
	Valeur de référence:	0.0	
	Année cible:	2017	
	Valeur Cible	1.0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		
Indicateur	Intitulé:	Nombre de structures gérant le régime du secteur public créées	TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE
	Unité de mesure	nb	
	Année de référence:	2014	
	Valeur de référence:	0.0	
	Année cible:	2017	
	Valeur Cible	1.0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		

CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	200 600 000	200 600 000	4 239 999	4 239 999				

Action 02**ELARGISSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE AUX CHAMPS MATERIEL ET PERSONNEL NON COUVERTS**

Action 2 Elargissement de la sécurité sociale aux champs matériel et personnel non couverts								
OBJECTIF	Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale							
INDICATEUR	Intitulés :	Nombre d'organismes de gestion de l'assurance maladie fonctionnels					Taux de réalisation technique : 0%	
	Unité de mesure :	Nb						
	Année de référence :	2014						
	Valeur de référence :	0						
	Année cible :	2015						
	Valeur cible :	1						
	Réalisation exercice (Résultat technique) :	0						
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	118	118	101	101	101	101	100%	99,99%
	214	214	571	571	571	554		
	000	000	200	200	200	380		

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 317 mutuelles de sécurités sociales enregistrées.
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Le décret n°2014/2377/pm du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID).
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (populations rurales, opérateurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, travailleurs des professions libérales, commerçants, travailleurs indépendants).
PERSPECTIVES	- Insertion des activités de la CNPS dans le programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; - évaluations actuarielle et financière sur le régime des Personnels de l'Etat ; - Elaboration des avant projets de textes d'application relatifs à l'assurance volontaire pour la branche d'assurance de pension, de vieillesse, d'invalidité et de décès ainsi qu'à la branche des Risques Professionnels.

Action 2 Elargissement de la sécurité sociale aux champs matériel et personnel non couverts			
OBJECTIF	Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale		
INDICATEUR	Intitulés :	Nombre de population active intégrée dans le système de sécurité sociale existant	
	Unité de mesure :	Nb	
	Année de référence :	2014	
			Taux de réalisation technique : 70,91%

	Valeur de référence :		3 299 037					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		4 851 525					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		141 594					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	118 214 000	118 214 000	101 571 200	101 571 200	101 571 200	101 554 380	100%	99,99%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	– 01 rapport d'étude de faisabilité de l'extension de la couverture sociale aux opérateurs de l'économie informelle et aux populations rurales (mise en œuvre des engagements pris en matière de sécurité sociale : SPIREWORK) élaboré et disponible.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Le décret n°2014/2377/pm du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID) ; - La circulaire N°0020/LC/MINTSS/IG du relative à l'intensification des visites d'inspection.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (populations rurales, opérateurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, travailleurs des professions libérales, commerçants, travailleurs indépendants).							
PERSPECTIVES	- Insertion des activités de la CNPS dans le programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; - évaluations actuarielle et financière sur le régime des Personnels de l'Etat ; - Elaboration des avant projets de textes d'application relatifs à l'assurance volontaire pour la branche d'assurance de pension, de vieillesse, d'invalidité et de décès ainsi qu'à la branche des Risques Professionnels.							

OBJECTIF	Intégrer au moins 30 % des couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'organismes de gestion de l'assurance maladie fonctionnels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de population active intégrée dans le système de sécurité sociale existant				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		3299037.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		4851525.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	118 214 000	118 214 000	101 554 380	101 554 380				

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 542

AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL

Responsable du programme

YAPELE Raymond

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Renforcer la protection sociale des travailleurs en milieu professionnel	
Indicateur	Intitulé :	Proportion d'entreprises appliquant les principes du travail décent
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence	22
	Année de référence :	2014
	Valeur cible	24
	Année cible :	2015
Déclinaison du programme (Liste des actions)	1. Promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail ; 2. Suivi du climat social ; 3. Promotion et application des normes du Travail ; 4. Redynamisation de l'Inspection du Travail.	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE : 1 799 163 579	CP : 1 799 163 579
Contexte de mise en œuvre	Ce programme a été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants : - La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; - La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; - La mise en place d'un Comité de Concertation et du Suivi du Dialogue Social ; - La réduction des taxes imposées aux transporteurs.	

OBJECTIF	renforcer la protection sociale des travailleurs en milieu professionnel	
Indicateur	Intitulé:	Proportion d'entreprises appliquant les principes du travail décent
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	22.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	25.0
	Année cible:	2016

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE EN MILIEU DE TRAVAIL	
	Action 02:	SUIVI DU CLIMAT SOCIAL	
	Action 03:	POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL	
	Action 04:	PROMOTION ET APPLICATION DES NORMES DU TRAVAIL	
	Action 05:	REDYNAMISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 265 586 000		CP 1 775 586 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	YAPELE Raymond,		

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 542 a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier, caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part, par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget.

Au regard des performances obtenues par le programme au cours de l'année précédente, le Gouvernement s'est engagé à : (i) Renforcer davantage l'Inspection du Travail ; (ii) Former les responsables de la chaîne des résultats ; (iii) Désigner des responsables des activités et des tâches ; (iv) Mettre à la disposition des Responsables de l'équipe programme des moyens conséquents de fonctionnement.

Au plan technique, un ensemble d'acte et de mesures ont été pris par le gouvernement pour améliorer les conditions de vie des travailleurs notamment (i) la signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; (ii) la revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; (iii) la mise en place d'un Comité de Concertation et du Suivi du Dialogue Social ; (iv) la réduction des taxes imposées aux transporteurs, ont contribué à rendre le climat social serein.

Toutefois, le résultat aurait été meilleur si l'on avait réalisé l'enquête relative aux conditions de travail dans les entreprises au Cameroun.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

Au regard de ses engagements dans ce programme, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale a réalisé des performances fort appréciables.

Cependant, la non réalisation de l'enquête sur les conditions de travail dans les entreprises au Cameroun, n'a pas permis de renseigner l'indicateur du programme pour ainsi montrer de manière scientifique le visage du travail décent dans les entreprises et administration de notre pays.

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2015)	Non déterminé
--	---------------

Taux de réalisation de l'indicateur	Non déterminé	
Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : 1 739 170 863 Ecart AE : 59 992 716	CP : 1 739 170 863 Ecart CP : 59 992 716
Crédits consommés	AE : 1 799 163 579	CP : 1 799 163 579
Taux de consommation	100%	100%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	- Création et installation de 94 Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) fonctionnels ; - 1 rapport d'étude est produit et disponible ; - 12 rapports sur l'application des conventions de l'OIT produits ; - 2 rapports sur la ratification des conventions de l'OIT soumis au Parlement du Cameroun.	
Perspectives	- Poursuite de la formation des responsables de la chaîne des performances ; - Poursuite de la redynamisation de l'Inspection du Travail.	

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 211 163 579	CP 721 163 579
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 1 054 422 421	Ecart CP 1 054 422 421
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP 715 700 000
TAUX DE CONSOMMATION		99,24 %

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE EN MILIEU DE TRAVAIL

Action 1: Promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail								
OBJECTIF	Améliorer le dispositif des principes de santé et sécurité en milieu de travail							
INDICATEUR	Intitulé :			Nombre d'entreprises assujetties ayant 01 CHS fonctionnel			Taux de réalisation technique : 40%	
	Unité de mesure :			Nb				
	Année de référence :			2014				
	Valeur de référence :			500				
	Année cible :			2015				
	Valeur cible :			1500				
	Réalisation exercice (Résultat technique) :			98				
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	564 355 067	564 355 067	564 355 067	564 355 067	564 355 067	564 355 067	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 50 personnels formés sur la santé, la sécurité et la lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail ; - 98 Comités d'Hygiène et de Sécurité au travail (CHS) créés ; - 50 000 travailleurs dépistés volontairement au VIH.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ; - La réduction du prix du carburant à la pompe.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Suivi et évaluation de la politique nationale de santé et sécurité au travail : formation en santé et sécurité et en matière de lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail ; - Projet de lutte contre le VIH et SIDA en milieu de travail : mise en œuvre de l'initiative VCT@work.
PERSPECTIVES	- poursuite du renforcement des capacités des acteurs (Inspecteurs du Travail et personnels médicaux du travail) ; - Poursuite du dépistage volontaire au VIH et Sida.

Action 1 : Promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail			
OBJECTIF	Améliorer le dispositif des principes de santé et sécurité en milieu de travail		
INDICATEUR	Intitulé :	nombre d'entreprises respectant les normes de santé et sécurité au travail	Taux de réalisation technique : 88,20%
	Unité de mesure :	Nb	
	Année de référence :	2014	
	Valeur de référence :	21 560	
	Année cible :	2015	
	Valeur cible :	24 500	
	Réalisation exercice (Résultat technique) :	60	

CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	564 355 067	564 355 067	564 355 067	564 355 067	564 355 067	564 355 067	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 50 personnels formés sur la santé, la sécurité et la lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail ; - 01 rapport sur le renforcement de capacité disponible ; - 94 Comité d'Hygiène et de Sécurité au travail (CHS) créés ; - 50 000 personnes dépistées volontairement au VIH.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Suivi et évaluation de la politique nationale de santé et sécurité au travail ; - Projet de lutte contre le VIH et SIDA en milieu de travail.							
PERSPECTIVES	Priorisation de l'enquête nationale sur les conditions de travail dans les entreprises.							

OBJECTIF	Améliorer le dispositif des principes de santé et sécurité en milieu de travail							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'entreprises assujetties ayant 01 CHS fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		500.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1500.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		nombre d'entreprises respectant les normes de santé et sécurité au travail				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		21560.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		24500.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	540 100 000	540 100 000	14 355 067	14 355 067				

Action 02 SUIVI DU CLIMAT SOCIAL

Action 2: Suivi du climat social								
OBJECTIF	Promouvoir le dialogue tripartite par un appui aux partenaires sociaux							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre de licenciements				Taux de réalisation technique : 21,33%	
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		2000					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		1700					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		64					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 490 686 000	1 490 686 000	1 226 548 800	1 226 548 800	1 226 548 800	1 022 541 048	100%	83,36%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 01 Centre d'information et de formation des responsables syndicaux : 1^{ere} phase réalisée ; - 01 rapport de maitrise d'œuvre disponible ; - 01 rapport des travaux de la Commission Consultative du Travail disponible ; - 7 639 récipiendaires sur 7 856 dossiers de candidature pour l'attribution des médailles traités ; - 04 rapports des sessions du Comité de Concertation et du Suivi du Dialogue Social disponibles.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Le non-respect des normes du travail.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Projet d'Appui à la Promotion du Dialogue Social (PAPDS) ; - Gestion institutionnelle des questions du travail ; - Gestion et régulation de l'activité syndicale ; - Promotion de l'excellence en milieu du travail ; - Suivi des relations du travail ; - Suivi des relations du travail dans les 10 régions ; - Concertation et suivi du Dialogue social.
PERSPECTIVES	- Renforcement du suivi des conditions de travail dans les Barrages ; - Suivi de l'application du SMIG dans les agro industries ; - Appui aux organisations des travailleurs par la production des modules destinés au renforcement des capacités de leurs membres ; - Poursuite de la construction du Centre d'information et de formation.

Action 2:
Suivi du climat social

OBJECTIF	Promouvoir le dialogue tripartite par un appui aux partenaires sociaux							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre de différends du travail		Taux de réalisation technique : Non déterminé			
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		9 000					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		5 700					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		9339					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 490 686 000	1 490 686 000	1 226 548 800	1 226 548 800	1 226 548 800	1 022 541 048	100%	83,36%

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 01 Centre d'information et de formation des responsables syndicaux : 1^{ère} phase réalisée ; - 01 rapport de maîtrise d'œuvre disponible ; - 01 rapport des travaux de la Commission Consultative du Travail disponible ; - 7 639 récipiendaires sur 7 856 dossiers de candidature pour l'attribution des médailles traités ; - 04 rapports des sessions du Comité de Concertation et du Suivi du Dialogue Social disponibles.
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Le non-respect des normes du travail.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Projet d'Appui à la Promotion du Dialogue Social (PAPDS) ; - Gestion institutionnelle des questions du travail ; - Gestion et régulation de l'activité syndicale ; - Promotion de l'excellence en milieu du travail ; - Suivi des relations du travail ; - Suivi des relations du travail dans les 10 régions ; - Concertation et suivi du Dialogue social.
PERSPECTIVES	- Renforcement du suivi des conditions de travail dans les Barrages ; - Suivi de l'application du SMIG dans les agro industries ; - Appui aux organisations des travailleurs par la production des modules destinés au renforcement des capacités de leurs membres ; - Poursuite de la construction du Centre d'information et de formation.

OBJECTIF	Promouvoir le dialogue tripartite par un appui aux partenaires sociaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de licenciements				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		2000.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1700.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de différends du travail				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		9000.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		5700.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 490 686 000	1 000 686 000	937 541 048	447 541 048				

Action 03 POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

Action 3: Politique Nationale du Travail								
OBJECTIF	Donner plus de visibilité aux actions de sous-secteur travail et sécurité Sociale							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre de Document de la Politique Nationale du Travail élaborés et validés disponibles				Taux de réalisation technique : Non déterminé	
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		1					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		21000					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 000 000	13 000 000	8 268 879	8 268 879	8 268 879	8 268 879	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Le document de Politique Nationale du Travail n'a pas encore été validé en interne pour une publication.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La signature du protocole de partenariat entre le Cameroun et le BIT sur le Programme Pays pour le Travail Décent qui marque la volonté du gouvernement à promouvoir le travail décent dans les entreprises ; - Les difficultés rencontrées par l'inspection du travail à produire des rapports conséquents sur le sujet.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Lutte contre le travail des enfants.
PERSPECTIVES	- Actualisation de l'évaluation réelle de la situation de la lutte contre le travail des enfants au Cameroun ; - Sensibilisation des porteurs d'obligation.

OBJECTIF	Donner plus de visibilité aux actions de sous-secteur travail et sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de Document de la Politique Nationale du Travail élaborés et validés disponibles				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		21000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 000 000	13 000 000	8 268 879	8 268 879				

Action 04 PROMOTION ET APPLICATION DES NORMES DU TRAVAIL

Action 4: Promotion et application des normes du travail								
OBJECTIF	Promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière du Travail							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre d'enfants victimes de traite		Taux de réalisation technique : Non déterminé			
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		1 800					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		1 000					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	55 062 499	55 062 499	49 832 712	49 832 712	49 832 712	49 832 712	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- état des lieux sur la lutte contre le travail des enfants réalisé.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La signature du protocole de partenariat entre le Cameroun et le BIT sur le Programme Pays pour le Travail Décent qui marque la volonté du gouvernement à promouvoir le travail décent dans les entreprises ; - La non application de l'article 107 (2) du Code du Travail ; - Les difficultés rencontrées par l'inspection du travail à produire des rapports conséquents sur le sujet.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Suivi des activités de coopération internationale ; - Application des normes internationales du travail.
PERSPECTIVES	- Actualisation de l'évaluation réelle de la situation de la lutte contre le travail des enfants au Cameroun ; - Sensibilisation des porteurs d'obligation.

Action 4: Promotion et application des normes du travail			
OBJECTIF	Promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière du Travail		
INDICATEUR	Intitulé :	Proportion de conventions internationales du travail ratifiées par le Cameroun	Taux de réalisation technique : 83,78%
	Unité de mesure :	%	
	Année de référence :	2014	
	Valeur de référence :	29	
	Année cible :	2015	
	Valeur cible :	37	
	Réalisation exercice (Résultat technique) : 2 ratifications en 2015	25%	

CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	55 062 499	55 062 499	49 832 712	49 832 712	49 832 712	49 832 712	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- rapport régulier sur l'application des conventions N° 13, 45, 81, 100, 111 et 162 disponible et transmis au BIT; - conventions 151 et 154 transposées dans la législation nationale ; - préparation des instruments de ratification et transmission au Premier Ministre.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La signature du protocole de partenariat entre le Cameroun et le BIT sur le Programme Pays pour le Travail Décemment qui marque la volonté du gouvernement à promouvoir le travail décent dans les entreprises ; - Les difficultés rencontrées par l'inspection du travail à produire des rapports conséquents sur le sujet.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Suivi des activités de coopération internationale ; - Application des normes internationales du travail : 02 conventions sur 08 programmées ont été ratifiées parce que l'inspection du travail éprouve des difficultés à suivre l'applicabilité des différentes conventions ratifiées par le Cameroun. - Mise en œuvre de la coopération internationale du travail.							
PERSPECTIVES	- Actualisation de l'évaluation réelle de la situation de la lutte contre le travail des enfants au Cameroun ; - Sensibilisation des porteurs d'obligation.							

OBJECTIF	promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'enfants victimes de traite				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		1800.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de conventions internationales du travail ratifiées par le Cameroun				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		29.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		37.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	72 600 000	72 600 000	49 832 712	49 832 712				

Action 05 REDYNAMISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Action 5 : Redynamisation de l'Inspection du Travail								
OBJECTIF	Moderniser et rendre plus efficace l'Inspection du Travail							
INDICATEUR	Intitulé :		Ratio (inspecteur du travail/kit d'équipement véhicule-ordinateur)				Taux de réalisation technique : Non déterminé	
	Unité de mesure :		IT/KIT					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		1/8					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		1/6					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		1/8					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	149 200 000	149 200 000	149 200 000	149 200 000	149 200 000	149 165 873	100%	99,99%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 02 véhicules 4 x 4 (pick up) de contrôle acquis ; - 01 ordinateur complet acquis ; - Petit mobilier de bureau (tables, chaises, armoires) acheté aux DDTSS : du Haut Nkam et de Ngoketunja.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La non application des dispositions de l'article 105 du Code du Travail relative aux moyens et au matériel à mettre à la disposition de l'Inspecteur du Travail.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Malgré quelques acquisitions du matériel de travail, le ratio inspecteur du travail/kit d'équipement véhicule-ordinateur n'a pas bougé. Parce qu'il y a eu un saupoudrage de moyens qui n'ont pas permis d'obtenir le kit entier.							
PERSPECTIVES	- le saupoudrage sera évité l'année prochaine et l'on achètera des kits à mettre à la disposition des Inspecteurs du Travail ; - l'indicateur change et devient « ratio Inspecteur/Entreprise ».							
OBJECTIF	Moderniser et rendre plus efficace l'Inspection du Travail							
Indicateur	Intitulé:		Ratio inspecteur/Entreprise				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		1.9999999494757503E-4					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3.9999998989515007E-4					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Ratio inspecteur du travail/kit d'équipement (véhicule-ordinateur)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		-					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.125					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		0.16599999368190765					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	149 200 000	149 200 000	201 165 873	201 165 873				

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 543

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Responsable du programme

Mme NGONO Scholastique (ai)
Sécretaire Général

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	
Indicateur	Intitulé :	Taux de réalisation des objectifs du sous-secteur
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence (année de référence) : 2014	70
	Valeur cible (année cible) : 2015	89
Déclinaison du programme (Liste des actions)	1. Coordination et suivi des activités des services du Ministère de travail et de la Sécurité Sociale ; 2. Etudes stratégiques et planification au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; 3. Gestion financière budgétaire au ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; 4. Développement du système d'information statistique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ; 5. Amélioration de cadre du travail au ministère et de la sécurité sociale ; 6. Développement du des ressources humaines ; 7. Développement des TIC au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ; 8. Contrôle et audit interne au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ; 9. Conseil juridique au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ; 10. Communication et relation publique au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ; 11. Gestion des ressources documentaires au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.	
Moyens budgétisé (dotations initiales)	AE : 2 537 600 000	CP : 2 537 600 000
Contexte de mise en œuvre	- la mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat pas vraiment encore ancrée dans la mémoire des acteurs de la chaîne des résultats ; - l'instabilité de l'application PROBMIS.	

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des objectifs du sous-secteur
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	70.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	89.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 02: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 03: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 04: ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE Action 05: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DE TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALES Action 06: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 07: DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURIRTE SOCIALE Action 08: CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 09: CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 10: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 11: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINTSS	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 537 600 000	CP 2 537 600 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme NGONO Scholastique (ai), Secrétaire Général	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 542 a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier, caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part, par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget.

Au regard des performances obtenues par le programme au cours de l'année précédente, le Gouvernement s'est engagé à : (i) Poursuivre le renforcement de l'Inspection du Travail ; (ii) Faire fonctionner la chaîne des résultats ; (iii) Désigner des responsables des activités et des tâches ; (iv) Mettre à la disposition des Responsables de l'équipe programme des moyens conséquents de fonctionnement.

Au plan technique, la mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat n'étant pas vraiment encore ancrée dans la mémoire des acteurs de la chaîne des résultats et l'instabilité de

l'application PROBMIS constituent un handicap dans l'atteinte de la performance.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

Ce programme a pour objectif d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources du sous-secteur travail et sécurité sociale. Au terme de l'année 2015, sa performance peut se mesurer par les réalisations suivantes : (i) la finalisation de la construction de la de deux salles de classes au CRADAT ; (ii) lancement des travaux de construction du centre d'information et de formation des responsables syndicaux par la réalisation de la maîtrise d'œuvre et l'attribution du marché ; (iii) la connexion des délégations régionales du Sud et l'Est au réseau internet ; (iv) la constitution d'un fonds documentaire à l'ONT ; (v) l'acquisition de 04 véhicules de contrôle pick-up (02 pour l'ONT et 02 pour l'Inspection du Travail du Nord-Ouest et de Yokadouma), de 01 berline pour les services centraux ; (vi) l'acquisition d'un serveur à l'Observatoire National du Travail ; (vii) l'élaboration du manuel de procédures pour l'ONT ; (viii) la réhabilitation de 05 services déconcentrés ; (ix) la formation de 27 personnels dans de domaines variés pour l'amélioration de la qualité de services et favoriser l'atteinte des objectifs du sous- secteur, entre autres.

- Analyse de la performance globale du Programme 543

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2015)	87,5 %	
Taux de réalisation de l'indicateur	89%	
Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : 2 087 640 000 Ecart AE : 449 960 000	CP : 2 087 640 000 Ecart CP : 449 960 000
Crédits consommés	AE : 2 046 819 694	CP : 2 046 819 694
Taux de consommation	100%	100%

Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	- 27 Personnels formés/recyclés en rédaction administrative, en travail en équipe (préciser les domaines de formation); - 02 salles de classes construites au CRADAT; - 01 DDTSS du Bamboutos construite ; - 01 DRTSS de l'Extrême-Nord (travaux de réfection (VRD, renforcement fondation aménagement court) et DDTSS du Ndian (travaux de réfection de la clôture) réfectionnées; - 01 CDMT du MINTSS élaboré et révisé ; - 01 site web du MINTSS renforcé, hébergé et entretenu ; - 01 réseau internet du MINTSS étendu à 02 services déconcentrés (Sud et Est) ; - 01 ascenseur du Ministre remplacé ; - 01 licence de logiciel de traduction acquise ; - 01 véhicule de fonction acquis dans les services centraux (Cabinet du MINTSS) ; - Equipement des services centraux (mobilier de bureau acquis dans les services centraux ; ordinateurs complets acquis dans les services centraux ; véhicules) ; - L'étude préalable à la construction de l'immeuble abritant le Centre de Formation et d'Information des responsables syndicaux, réalisé ; - 04 véhicules pick-up 4x4 de contrôle acquis pour l'ONT, le Nord-Ouest, Nord et le Cabinet MINTSS.
Perspectives	- Renforcement des capacités des responsables de la Chaîne PPBS ; - Poursuite de l'amélioration des conditions de travail des personnels ; - Appropriation de l'application PROBMIS.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU			
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR			
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	<table> <tr> <td data-bbox="386 1771 933 1839">AE 3 805 042 042</td><td data-bbox="933 1771 1474 1839">CP 3 805 042 042</td></tr> </table>	AE 3 805 042 042	CP 3 805 042 042
AE 3 805 042 042	CP 3 805 042 042		
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	<table> <tr> <td data-bbox="386 1839 933 1910">Ecart AE -1 267 442 042</td><td data-bbox="933 1839 1474 1910">Ecart CP -1 267 442 042</td></tr> </table>	Ecart AE -1 267 442 042	Ecart CP -1 267 442 042
Ecart AE -1 267 442 042	Ecart CP -1 267 442 042		
CRÉDITS CONSOMMÉS	<table> <tr> <td data-bbox="386 1910 933 1977">AE</td><td data-bbox="933 1910 1474 1977">CP 3 795 200 000</td></tr> </table>	AE	CP 3 795 200 000
AE	CP 3 795 200 000		
TAUX DE CONSOMMATION	<table> <tr> <td data-bbox="386 1977 933 2033"></td><td data-bbox="933 1977 1474 2033">99,74 %</td></tr> </table>		99,74 %
	99,74 %		

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Action 1: Développement du système d'information statistique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
OBJECTIF	Mettre en place une base de données susceptible d'affiner la prise des décisions dans le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale							
INDICATEUR	Intitulé :			Nombre d'études d'envergure nationale réalisées			Taux de réalisation technique : 50%	
	Unité de mesure :			Nb				
	Année de référence :			2013				
	Valeur de référence :			1				
	Année cible :			2015				
	Valeur cible :			2				
	Réalisation exercice (Résultat technique) :			1				
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	337 000 000	337000 000	305 800 000	305 800 000	305 800 000	205 538 898	100%	67,21%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- la réalisation de l'enquête pilote sur les conditions de travail des journalistes et des autres professionnels du secteur de la communication ; - l'assainissement du fichier syndical grâce au recensement des syndicats de travailleurs conduit ; - 01 manuel de procédures disponible ; - Deux (2) véhicules 4X4 (pick -up) de contrôle acquis (ONT) ; - 35 ordinateurs acquis ; - 01 stock de documentations et livres achetés ; - 01 ordinateur serveur acquis ; - 01 serveur installé.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Allocation d'une subvention spéciale à l'ONT ; - Inadéquation et inefficacité du système d'information statistique sur le monde du travail ; - Absence d'une base de données fiable sur les conditions de travail dans les entreprises.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Mise en œuvre des politiques publiques en matière de travail et sécurité sociale ; - Coordination et suivi des activités de l'ONT.
PERSPECTIVES	- Poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Travail ; - Suivi et évaluation des politiques publiques en matière de Travail et Sécurité Sociale ; - Mise en place d'un réseau de fournisseurs données en matière de travail et de sécurité sociale ; - Production et diffusion courante des statistiques sur le domaine, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture ; - Redéfinition du statut juridique de l'Observatoire National du Travail.

Action 1 : Développement du système d'information statistique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale			
OBJECTIF	Mettre en place une base de données susceptible d'affiner la prise des décisions dans le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale		
INDICATEUR	Intitulé :	Nombre de notes de conjoncture produites par an	Taux de réalisation technique : 50%
	Unité de mesure :	Nb	
	Année de référence :	2013	
	Valeur de référence :	1	
	Année cible :	2015	

	Valeur cible :			2				
	Réalisation exercice (Résultat technique) :			1				
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	337 000 000	337000 000	305 800 000	305 800 000	305 800 000	205 538 898	100%	67,21%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- la production d’une note de conjoncture sur les droits fondamentaux des travailleurs vivant avec le VIH dans le monde du travail au Cameroun.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L’ACTION	- inadéquation et inefficacité du système d’information statistique sur le monde du travail ; - Absence d’une base de données fiable sur les conditions de travail dans les entreprises ; - Redéfinition du statut juridique de l’Observatoire National du Travail.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L’UTILISATION DES RESSOURCES	- le maintien de la politique des quotas.							

PERSPECTIVES	- Poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Travail ; - Suivi et évaluation des politiques publiques en matière de Travail et Sécurité Sociale ; - La réalisation de la cartographie des syndicats ; - L'élaboration du cahier de charge de l'Observatoire National du Travail ; - La réalisation de l'enquête sur la situation des indicateurs du travail décent au Cameroun ; - Mise en place d'un réseau de fournisseurs de données en matière de travail et de sécurité sociale ; - Production et diffusion courante des statistiques sur le domaine, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture ; - Redéfinition du statut juridique de l'Observatoire National du Travail.							
OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'études d'envergure nationale réalisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de notes de conjoncture produites par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		2.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	337 000 000	337 000 000	205 538 898	205 538 898				

Action 02**DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

Action 2: Développement des ressources humaines								
OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre de personnels formés		Taux de réalisation technique : 118,46%			
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		50					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		65					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		27					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	264 000 000	264 000 000	211 200 000	211 200 000	129 903 200	129 903 200	61,5%	61,5%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	– 01 personnel formé en gouvernance des marchés publics ; – 01 personnel formé en bureautique en NTIC. – 01 personnel formé en politique du marché du travail ; – 01 personnel formé en cybercriminalité ; – 01 personnel formé en ingénierie de réseau ; – 22 personnels formés en management des équipes.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	– Mise en œuvre du PROMAGAR ; – Mise en œuvre du budget programme ; – Réforme du système de sécurité sociale au Cameroun ; – Inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au Domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité ; – Changement de responsable du programme.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– le taux de réalisation technique observé se justifierai par le fait que la valeur cible aurait été sous-estimée ; – Gestion de la promotion du personnel ; – Développement et renforcement des capacités du personnel.
PERSPECTIVES	– Actualisation et implémentation du plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail; – Renforcement des capacités en matière de procédures et gestion financières; – Accroissement quantitatif et qualitatif des ressources humaines du MINTSS.

Action 2 : Développement des ressources humaines			
OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines		
INDICATEUR	Intitulé :	Proportion de budget alloué et effectivement utilisé pour la formation	Taux de réalisation technique : 71,42 %
	Unité de mesure :	%	
	Année de référence :	2014	
	Valeur de référence :	45	
	Année cible :	2016	
	Valeur cible :	70	

	Réalisation exercice (Résultat technique) :		5%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	264 000 000	264 000 000	211 200 000	211 200 000	129 903 200	129 903 200	61,5%	61,5%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- l'augmentation de 5% de l'indicateur représente en valeur relative 10 560 000 FCFA soit une consommation totale de 105 600 000 FCFA pour les formations; - 06 rapports de fin de formation disponibles.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre du PROMAGAR ; - Mise en œuvre du budget programme ; - Inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- La mauvaise planification des demandes de formation.							
PERSPECTIVES	- Opérationnalisation du plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail; - Poursuite du renforcement des capacités en matière de procédures et gestion financières; - Accroissement quantitatif et qualitatif des ressources humaines du MINTSS.							

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de personnels formés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		65.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de budget alloué et effectivement utilisé pour la formation				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		45.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		70.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	264 000 000	264 000 000	2 839 386 650	2 839 386 650				

Action 03**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et des équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		proportion des unités administratives exerçant dans leurs propres locaux, batiments				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		65.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		76.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		proportions des locaux du sous-secteur ne nécessitant pas une réhabilitation				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		15.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		40.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	75 800 000	75 800 000	73 250 724	73 250 724				

Action 04 ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Action 4 : Etudes stratégiques et planification au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale								
OBJECTIF	Améliorer les performances en matière de planification, de programmation, de budgétisation et du suivi-évaluation des interventions du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre de documents produits dans le cadre des activités de la chaîne PPBS		Taux de réalisation technique : 83 %			
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		4					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		6					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		5					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	36 200 000	36 200 000	31 960 000	31 960 000	23 399 999	23 399 999	73,21%	73,21%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	</							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	– Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ; – Poursuite de la mise en œuvre du budget programme ; – Accompagnement technique et financier des sectoriels du MINFI et du MINEPAT.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– capacités des acteurs de la chaîne PPBS renforcées ; – documents budgétaires produits et disponibles.							
PERSPECTIVES	– optimisation du pilotage du budget programme (Charte de gestion, tableau de bord, etc.)							
OBJECTIF		Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense du sous-secteur Travail et sécurité Sociale						
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents produits dans le cadre des activités de la chaîne PPBS				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		6.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	36 200 000	36 200 000	23 399 999	23 399 999				

Action 05**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DE TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALES**

Action 5: Coordination et suivi des activités des services du Ministère de Travail et de la Sécurité Sociale								
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
INDICATEUR	Intitulé :		Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au ministère du Travail et de la sécurité Sociale				Taux de réalisation technique : 88,88%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		70					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		90					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		10%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	917 500 000	917 500 000	796 000 000	796 000 000	717 831 761	717 831 761	90,17%	90,17%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	– 09 titres de transport des agents acquis dans le cadre de la participation du – 99 rapports des réunions de coordination disponibles ; – 05 rapports de missions de suivi évaluation organisées disponibles ; – 19 activités du sous-secteur médiatisées.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	– Non-respect des délais dans le traitement des dossiers dans certains services ; – Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ;							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– Tenue régulière des réunions de Coordination dans les services ; – Participation des responsables du MINTSS aux assises internationales ; – Missions de suivi des services déconcentrés ;							
PERSPECTIVES	– Initiation des séances d'évaluation ou des réunions de coordination mensuelle dans l'administration centrale et les services déconcentrés ; – Programmation des descentes dans les services déconcentrés ; – Exploitation des contenus des rapports d'activités.							
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du ministère du travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au ministère du Travail et de la sécurité Sociale				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		70.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		90.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	917 500 000	917 500 000	467 831 761	467 831 761				

Action 06**GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Action 6 : Gestion des ressources documentaires au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
INDICATEUR	Intitulé :		Proportion de documents numérisés		Taux de réalisation technique : 0%			
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		0					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		40					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	9 900 000	9 900 000	7 920 000	7 920 000	1 320 000	1 320 000	16,66%	16,66%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	– RAS							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	– Mauvaise perception de l'intérêt de l'action ; – Instabilité de la connexion internet au sein du MINTSS ; – Vétusté du réseau informatique.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– Gestion de la bibliothèque ministérielle ; – fournitures et petit entretien de bureau ; – acquisition de matériels courants informatiques.							
PERSPECTIVES	– réhabilitation du réseau informatique pour faciliter la diffusion des documents numérisés ; – animation des pages incorporées dans les sites web du ministère qui s'appuiera sur le renforcement du fonds documentaires ; – constitution d'un répertoire des textes matériels et numérisés en matière du travail et de la sécurité sociale ; – mise sur pied d'une veille documentaire.							
OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		proportion de documents numérisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		40.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	9 900 000	9 900 000	1 320 000	1 320 000				

Action 07 **DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Action 7 : Développement des TIC au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
OBJECTIF	Optimiser les échanges entre différentes structures du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
INDICATEUR	Intitulé :		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				Taux de réalisation technique : 50%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		10					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		30					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		5 %					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	36 684 000	37 684 000	33 347 200	33 347 200	25 896 624	25 896 624	77,65%	77,65%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	– 02 réseaux internet installés dans les DRTSS de l'Est et du Sud.							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	– Indisponibilité d'un schéma directeur au MINTSS ; – Instabilité de la connexion internet au sein du MINTSS ; – Vétusté du réseau informatique.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– Installation du réseau internet dans les DRTSS de l'Est et du Sud ; – Gestion courante des différentes applications informatiques.							
PERSPECTIVES	– Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur informatique ; – Réhabilitation et suivi de l'application du suivi du courrier.							
OBJECTIF	Optimiser les échanges entre différentes structures du ministère au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	37 684 000	37 684 000	25 896 624	25 896 624				

Action 08 **CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Action 8 : Contrôle et audit interne au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
Intitulé :		Nombre moyen d'irrégularités par mission d'inspection				Taux de réalisation technique : 75%		
Unité de mesure :		Nb						
Année de référence :		2014						
Valeur de référence :		8						
Année cible :		2018						
Valeur cible :		5						
Réalisation exercice (Résultat technique) :		6						
Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière		
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
38 723 000	38 723 000	30 978 400	30 978 400	21 852 598	21 852 598	70,54%	70,54%	
– 05 rapports de missions d'inspection de service disponibles ; – 01 rapport physico financier de la Cellule de lutte contre la corruption disponible.								
– Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ; – Lutte contre la corruption ;								
– Evaluation de la performance des services et discipline – Missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ; – Missions d'inspection des services.								
– Poursuite de l'évaluation des performances des différentes – Elaboration d'une stratégie ministérielle de lutte contre la corruption.								

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Proportion d'objectifs planifiés et réalisés dans la feuille de route ministérielle				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		70.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		85.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	38 723 000	38 723 000	21 852 598	21 852 598				

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Action 9 : Conseil juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au ministère du Travail et de La Sécurité Sociale.							
INDICATEUR EUR	Intitulé :		Taux de procès gagnés				Taux de réalisation technique : 93,44%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		65					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		80					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		9,75%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	7 000 000	7 000 000	5 600 000	5 600 000	2 974 999	2 974 999	53,12%	53,12%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	– 20 textes réglementaires et juridiques du MINTSS élaborés ; – 05 intérêts du MINTSS contre les tiers défendus.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L’ACTION	– Environnement socio-économique.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– Vulgarisation juridique (REFONTEX) – Elaboration des textes et défense des intérêts de l'Etat. – missions de conseil disponibles ;							
PERSPECTIVES	– promotion du respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère ; – préparation et mise en forme des projets de texte ou convention à caractère législatif ou réglementaire initiés par le Ministère ou à la signature du Ministre ; – suivi et application de la législation et de la réglementation du travail – promotion et vulgarisation de la culture juridique au sein du Ministère et dans les entreprises ;							
OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au ministère du Travail et de La Sécurité Sociale.							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		35.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	7 000 000	7 000 000	2 974 999	2 974 999				

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Action 10 : Communication et relation publique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale									
OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
INDICATEUR	Intitulé :				Taux de médiatisation			Taux de réalisation technique : 92%	
	Unité de mesure :				%				
	Année de référence :				2014				
	Valeur de référence :				60				
	Année cible :				2018				
	Valeur cible :				100				
	Réalisation exercice (Résultat technique) : 13				32%				
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	27 250 000	27 250 000	21 800 000	21 800 000	13 774 181	13 774 181	63,18%	63,18%	
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	– 05 rapports de missions organisées (03 CELTRAD, 01 SDACL, 01 CELCOM) ; – 01 Décision d'affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire ; – 03 Publications du magazine « The Labour »								
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	– Communication gouvernementale								

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– production du magazine The Labour ; – Traduction des documents ; – dispatching des correspondances ; – passage dans les médias audio-visuels ; – publications des avis d'appel d'offres et communiqués divers dans les radios, presses et télévisions							
PERSPECTIVES	– opérationnalisation du studio audio numérique du MINTSS ; – mise en œuvre de la stratégie de communication du MINTSS ; – Amélioration de la réalisation des émissions spécialisées du sous-secteur ; – Poursuite de la traduction courante des documents et le contrôle de qualité de cet exercice ainsi que la constitution d'une base de données terminologiques relative au travail, à la santé et à la sécurité sociale.							
OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		proportion d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		70.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		85.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	27 250 000	27 250 000	13 774 181	13 774 181				

Action 11 **GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINTSS**

Action 11: Gestion financière au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale								
OBJECTIF	assurer une bonne exécution financière des programmes au MINTSS							
INDICATEUR	Intitulé :		Taux d'exécution financière des activités programmés		Taux de réalisation technique : non déterminé			
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		84 ,41					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		100					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		Non déterminé					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	786 543 000	786 543 000	769 434 400	769 434 400	830 815 608	830 815 608	107,97%	107,97%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	</							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime financier;								
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	– Disponibilité des outils de performance								
PERSPECTIVES	– L'amélioration du processus de préparation du budget ; – L'élaboration à temps des rapports physico-financiers de l'exécution du budget ; – Organisation d'ateliers d'élaboration et de validation des documents budgétaires et financiers ; – Budgétisation de la chaine PPBS.								
OBJECTIF		Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINTSS							
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financières produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		0.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	786 543 000	786 543 000	129 815 608	129 815 608					

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le 31 décembre 2013, le Chef de l'Etat, son Excellence Paul BIYA avait instruit que le taux de couverture de Sécurité Sociale passe de 10% à 20% en 2015. Pour ce faire, la Campagne d'information et de sensibilisation relative au décret N°2014/2377 du 13 août 2014 fixant les conditions et modalités de prise en charge des assurés volontaires aux régimes d'assurance Pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès conjointement organisé par les services déconcentrés du MINTSS et ceux de la CNPS en 2015, a permis de porter ce taux de couverture de la population active à 20,1%.

Par ailleurs, l'atteinte des objectifs du DSCE en matière de promotion d'une sécurité sociale de qualité pour tous, et du travail décent dans tous les secteurs d'activité va se poursuivre par la recherche permanente d'un climat social serein à travers le dialogue tripartite au sein du Comité de concertation et du suivi du dialogue social indispensable à l'amélioration du climat des affaires d'une part et au respect des dispositions prévues par le décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) par les promoteurs d'entreprises et les acteurs du secteur informel d'autre part.

En outre, nous allons intensifier nos efforts dans la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent (PPDT) par un renforcement de notre système d'information statistique pour avoir un tableau de bord permettant de prendre ou proposer des décisions efficaces, la redynamisation de l'Inspection du Travail à travers la formation des Inspecteurs, la dotation en matériel et logistique adéquat à la protection du travail et des travailleurs. Sur un autre plan, nous poursuivrons la transposition dans la législation nationale des conventions relatives aux questions de travail comme l'ont été, en 2015, les conventions 151 et 154. De même la lutte contre les pires formes de travail des enfants constituera davantage une de nos priorités.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

3.2. LEÇONS APPRISSES

- La préparation des différents documents du budget ne peut se faire de façon individuelle. Seul un travail en équipe permet le respect des délais et la bonne qualité des rendus attendus ;
- Les responsables des programmes et d'actions doivent davantage s'approprier le concept de budget programme ;
- Le travail du budget programme est un processus continu ; les chefs de Départements ministériels gagneraient à constituer des équipes de veille telles que le comité PPBS par la désignation des responsables des actions, des contrôleurs de gestion et des responsables d'activités ;
- La nécessité d'une évaluation en interne des activités réalisées ou à réaliser ;
- le choix adéquat des indicateurs permet de mieux renseigner sur les performances réalisées. Un mauvais choix d'indicateur oblige à s'écarter de la réalité exprimée par les activités menées au sein d'une action précise. Il faudrait un meilleur accompagnement dans la formulation des indicateurs.

3.3. PERSPECTIVES 2016

- Poursuite du renforcement de la coordination entre les différents responsables de programmes ;
- Amélioration de la formulation de certains indicateurs pour plus de pertinence dans le suivi et l'évaluation de la performance des actions des programmes ;
- Poursuite de la redynamisation de l'Observatoire National du Travail pour assurer une production statistique des questions de travail et de sécurité sociale de qualité, permettant de mieux renseigner les indicateurs du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ;
- Réalisation de la cartographie des syndicats ;
- Elaboration du cahier de charge de l'Observatoire National du Travail ;
- Réalisation de l'enquête sur la situation des indicateurs du travail décent au Cameroun ;
- Mise en place d'un réseau de fournisseurs de données en matière de travail et de sécurité sociale par l'Observatoire National du travail ;
- Production et diffusion courante des statistiques sur le domaine, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture ;
- Redéfinition du statut juridique de l'Observatoire National du Travail ;
- Poursuite du renforcement des capacités des responsables sur les différents aspects du budget programme ;
- Opérationnalisation de la chaîne PPBS du MINTSS par la désignation des responsables des actions, des contrôleurs de gestion et des responsables d'activités ;
- Poursuite du renforcement des capacités des services d'Inspection du Travail pour leur permettre d'adresser efficacement tous les problèmes du domaine du travail et de la sécurité sociale afin de donner à l'Administration du travail les outils et les moyens efficaces capables de l'aider à mieux réagir face aux incessantes interpellations des organes du système des Nations Unies, de la société civile et des partenaires sociaux nationaux ;
- Certification des entreprises en matière de Travail Décent ;
- Instauration de l'AWARDS pour les entreprises respectant les principes du Travail Décent.